

La PME et l'innovation technologique en Algérie, quelles perspectives?

Pr. SOUHILA BOUKHEDDIMI
ESI, Oued-Smar, Alger

تاريخ الارسال: 2018/04/23 / تاريخ القبول: 2019/06/17 / تاريخ النشر: 2020/04/27

المخلص:

اختار خلال هذه السنوات الأخيرة، عديد من الدول بما فيها الجزائر الاستثمار في مجال البحث العام والتعليم العالي، سعيا لتحويل تكنولوجيات البحث العام الى الاقتصاد وخلق المؤسسات أو بالأحرى لقد بينت العديد من الدراسات بأن مساهمة الجامعات بالجزائر تبقى أكاديمية (غير مؤثرة)، تعكس عجز توجيه نتائج البحث إلى المؤسسات ومن أجل تعزيز التبادلات بين البحث العام وعالم المؤسسات عن طريق تطوير نتائج البحث العام عمدت الدولة إلى وضع جهاز يضم العديد من المديریات والأجهزة بغرض تقديم الدعم أساسا والتأطير والدفع إلى خلق المؤسسات المبتكرة كالحاضنات، المشاتل وتربية النحل

Résumé :

Beaucoup de pays, y compris l'Algérie ont choisi d'investir ces dernières années dans la recherche publique et dans l'enseignement supérieur, pour transférer les technologies de la recherche publique vers l'économie et la création d'entreprises.

Or, selon plusieurs études, la contribution des universités en Algérie reste académique et reflète un déficit de transfert des résultats de la recherche vers les entreprises.

Afin de favoriser ces échanges, entre la recherche publique et le monde des entreprises par la valorisation des résultats de la recherche publique, l'Etat a mis en place tout un dispositif, un ensemble de directions et d'organismes dont l'une des principales missions, reste le soutien, l'encadrement et l'accompagnement à la création d'entreprises innovantes, tels que les incubateurs, les pépinières, l'essaimage...

Mots clés : entreprise algérienne, PME, compétitivité, organisation de soutien, innovation, recherche publique.

Abstract :

Many countries including Algeria have chosen in the recent years to invest in public research and in higher education in order to transfer the technologies from public research to economy and business creation.

However, according to several studies, the contribution of universities in Algeria remains academic and reflects a lack of research result transfer to companies.

In order to promote these exchanges, between public research and the business world through making use of the results of public research, the state has set up a whole system, a set of boards and organizations of which one of the major missions remains care, guidance and support in the creation of innovative companies, such as incubators, nurseries, swarming...

Introduction

La situation économique de l'Algérie est devenue depuis plus d'une décennie une préoccupation pour les pouvoirs publics, le pays doit faire face aux nouvelles conditions d'adaptation à l'économie mondiale. Cet objectif contraste avec la persistance d'une croissance faible, d'un niveau de chômage élevé et de l'absence de compétitivité sur le marché international. Les retards en matière de « l'économie de la connaissance » inquiètent. L'Algérie souffre d'un déficit de transfert des résultats de la recherche publique vers l'économie et de l'insuffisance d'entreprises innovantes. Alors que, l'apport des travaux de la recherche publique est fondamental pour l'économie et son développement, le constat qui est fait, est qu'il y a très peu de transfert des résultats de la recherche publique vers les entreprises: très peu de contrats de partenariat entre les laboratoires de recherche et les entreprises, très peu de brevets sont déposés chaque année, très peu d'entreprises issues de la recherche sont créées, et enfin, parmi celles-ci, très peu réussissent.

Actuellement, partout dans le monde, la recherche est au cœur du débat sur la compétitivité par l'innovation [1]. En effet, la recherche publique n'est pas seulement un vecteur de progrès scientifique et de diffusion de la connaissance, mais également un facteur de développement économique à travers l'exploitation des innovations issues des laboratoires publics pour créer des entreprises innovantes [2]. La recherche publique produite doit être transférée à la société civile et à l'industrie.

L'une des conséquences de la crise de la fin des années 1980, marquée par la montée de l'insécurité économique et sociale en Algérie a été la remise en question des acquis sociaux et des subventions accordés dans les années de fortes hausses des prix des hydrocarbures. La dépendance du marché international, de la fluctuation des prix pétroliers et du recul de la sécurité économique imposent un nouvel ordre économique, qui doit nécessairement intégrer la valorisation de la recherche et l'innovation dans les entreprises.

Le soutien à l'innovation et à la création d'entreprises sont considérés aujourd'hui, comme un enjeu crucial pour le développement économique des pays. Les PME/PMI * (Petite et Moyenne Entreprise/industrie), issues de l'exploitation des résultats de la recherche ont un rôle particulier à jouer pour concevoir et déployer de nouveaux produits ou services, afin d'améliorer la compétitivité, mais aussi pour créer des emplois.

De nombreux pays, dont l'Algérie, ont mis en place des structures et des instruments destinés à accompagner et à soutenir la création d'entreprises innovantes. Ces structures d'accompagnement de projets de créations d'entreprises, que sont les incubateurs, les pépinières, les technopôles, et le fonds d'amorçage..., permettent d'apporter un appui en termes d'hébergement, de conseil et de financement, aux jeunes entrepreneurs et aux entreprises nouvellement créées. Cet accompagnement est fondamental, selon les pays industrialisés, car il permet de réduire de taux d'échec de la PME.

En Algérie, la portée des nombreuses mesures développées, d'accompagnement et d'incitation à la création d'entreprise a provoqué une accélération du rythme de création des PME.

Paradoxalement à cela, on relève deux faits importants : d'une part, l'effectif de ces entreprises sur le marché reste stable, qui s'explique par le fait que, le nombre de disparition de ces entreprises est proportionnel à celui de leur création: en 2010, on recense que, plus de 3500 sur un total de 900 000 PME ferment chaque année [3]. Par ailleurs, en dépit de leur nombre, on souligne leur faible participation à la création de richesse, soit 1,3% du PIB.

L'impact de cette situation n'est pas négligeable eu égard aux nombreuses facilitations accordées, notamment financière, sans espoir d'un retour sur l'investissement consenti, qui affecte l'économie et ponctionne une part conséquente du budget de l'Etat, chaque année.

Cette situation suscite la réflexion suivante, pourquoi les actions des pouvoirs publics en matière de soutien à la recherche, d'aide à la création et au maintien d'entreprises innovantes, n'ont pas permis d'obtenir les effets escomptés.

Cet article va tenter d'expliquer en partie la déperdition des PME en Algérie et pour ce faire, dans un premiers temps, il est important de retracer les actions des pouvoirs publics en matière de valorisation, d'innovation et d'incitation à la création d'entreprise.

Dans un second temps, nous tenterons de faire une analyse critique sur la situation de ces PME.

Et enfin, nous verrons que la dichotomie entre la grande entreprise et la PME, place celle-ci face à des inégalités dans son intégration sur le marché et dans le tissu de l'activité économique.

Chapitre1 :

Les actions menées par les pouvoirs publics pour l'innovation et la création d'entreprise en Algérie

1.1-La valorisation de la recherche

On pense souvent, mais à tort, que la recherche publique ne répond pas à des intérêts économiques : « les chercheurs font de la recherche pour la recherche », c'est ce que l'on appelle la « recherche fondamentale », contrairement à la « recherche appliquée », qui regroupe les travaux de recherche scientifique entrepris afin de résoudre des problèmes spécifiques et opérationnels aux entreprises. Or, dans le contexte actuel, de crise économique, et de rude compétitivité sur les marchés, on s'est aperçu, que l'apport des travaux de la recherche publique est plus que nécessaire pour la croissance. Selon Duranton en 1999, la valorisation de la recherche consiste à « valoriser, transférer et maîtriser toutes les activités et les méthodes qui permettent de créer plus de valeur ajoutée à partir des savoirs et savoir-faire académiques, c'est rendre utilisables ou commercialisables les résultats, connaissances et compétences de la recherche ». Selon Michael Porter « l'innovation est la conception et la réalisation de quelque chose de nouveau, encore inconnu et inexistant, de manière à établir des contributions économiques nouvelles à partir de la combinaison d'éléments anciens, déjà connus et existants en leur donnant une dimension économique nouvelle ». La valorisation est donc, l'ensemble des actions et des moyens mis en œuvre, afin de permettre à l'économie et à la société de bénéficier de la production scientifique ou des productions de la recherche. Ces dernières correspondent à de la connaissance, des savoir-faire et à des innovations. L'Innovation, quant à elle, est une production de la « recherche scientifique », c'est « une création intellectuelle », qui peut prendre la forme d'un nouveau produit, d'une nouvelle technologie, d'un savoir-faire, ou des connaissances. Pour être transférée, l'innovation doit être valorisée par un titre de propriété intellectuelle [4].

Les résultats de la recherche scientifique sont donc, matérialisés par des brevets, des publications, des savoir-faire, qui passent par la création d'entreprises innovantes. Elles participent de ce fait, à la construction du portefeuille des capitaux connaissances, servant de support à l'industrie et à une plus grande échèle, à l'évolution de l'environnement socio-économique

du pays. C'est ainsi que, si, l'innovation est valorisée, elle devient l'un des facteurs clé de la croissance économique et de la compétitivité internationale, puisqu'elle permet de baisser les coûts de production, d'améliorer la qualité d'un produit (et/ou de créer de nouveaux produits), et les conditions de travail. La relation entre la politique poursuivie, en matière de valorisation de la recherche et certaines questions fondamentales qui relèvent de l'action des pouvoirs publics, atteste de l'importance qui leur est accordée dans la croissance économique. Dans presque tous les pays, les Universités sont mises à contribution de façon intensive dans la valorisation et le transfert de technologie vers les entreprises. Et, c'est aux Etats-Unis, que l'on retrouve le plus de Centres de recherche Universités/entreprises dont la mission est de former des étudiants et de transférer les résultats de la recherche vers les entreprises, ce qui explique, en partie, la place de ce pays en terme d'innovation dans le monde.

1.2- enjeux et perspectives de la valorisation de la recherche en Algérie

En Algérie, plusieurs études montrent que la contribution des universités reste académique, et insuffisamment engagée dans le système socio-économique du pays, ce qui se traduit par un déficit de transfert des résultats de la recherche vers les entreprises. Selon, H.Barti «C'est normalement par la recherche-développement que les entreprises arrivent à se déployer, à étendre leurs activités, à rendre exportable leurs produits ou leurs services. C'est ce à quoi devrait aspirer l'entreprise nationale, qu'elle soit privée ou publique. Mais la réalité est tout autre, on en est encore au stade des intentions, des prises de contacts et, dans le meilleur des cas, à des prestations de services»[5].

Il semble donc, que les composantes fondamentales à la réussite de la valorisation de la recherche publique, qui reposent sur les innovations, le transfert de la recherche, la propriété intellectuelle et la création d'entreprises innovantes, ne sont pas réunies. Le faible transfert des résultats de la recherche publique enregistré depuis près de deux décennies, témoigne d'une situation préoccupante, marquée par l'insignifiance d'abord du nombre de chercheurs : 680 chercheurs permanents par million d'habitants, alors que la norme universelle est de 1 200 chercheurs par million d'habitants, à titre d'exemple, la Tunisie compte 2 200 chercheurs permanents par million d'habitants, ensuite par la faiblesse à la fois, du nombre de contrats de partenariat effectué entre les laboratoires publics, les universités et les entreprises, ainsi que du nombre de création d'entreprises issues de la recherche publique et de celui des dépôts des brevets : en 2013, on comptait 900 demandes de brevets d'invention délivrées par l'Institut algérien de propriété industrielle (INAPI), dont 90% parmi ceux-ci appartiennent à des

étrangers. Selon la Banque mondiale l'Algérie est classée à la 148^e place parmi 183 en matière de création d'entreprises [6]

L'enjeu de cette problématique et les mauvaises performances de l'économie algérienne dans le monde a fait, qu'une nouvelle stratégie de relance est adoptée : une enveloppe de 100 milliards de dinars a été allouée dans le cadre du programme public de développement économique et social (2010-2014), pour le développement de la Recherche scientifique et les nouvelles technologies de la communication, avec le lancement des programmes nationaux de recherche CNEPRU (Comité National d'Evaluation et de Programmation de la Recherche Universitaire), CMEP (Comité Mixte d'Evaluation et de Prospective), et de l'établissement de nouvelles lois régissant l'activité de la recherche scientifique, (loi n°98-11 portant sur l'orientation et le développement technologique, la loi 08-05 définissant le statut général de l'enseignant-chercheur), et la création de nouveaux laboratoires de recherche au sein des universités. Ainsi en 2011, plusieurs programmes d'action sont mis en place par l'Etat : Il s'agit de mettre en place des passerelles entre la recherche scientifique issue de l'université, de ses laboratoires de recherche et le développement technologique du monde socio-économique, de créer une plus grande mobilité entre le publique et le privé, de mettre en place des projets porteurs de valeur ajoutée, de l'accompagnement et du soutien des jeunes promoteurs, indispensables à la création d'entreprises. Il existe aujourd'hui, plusieurs structures, organismes et institutions qui assurent le soutien et le développement à la création d'entreprise. Ainsi en premier lieu, nous avons les incubateurs, qui sont des institutions publiques à caractère industriel et commercial dont le but est d'aider les PME. Ils accueillent les porteurs de projets de création d'entreprise ou les promoteurs des PME pour leur offrir des hébergements, des accompagnements, des formations, des orientations et des conseils...Le premier incubateur mis en œuvre en Algérie est celui de l'Université des sciences et de la technologie d'Oran (USTO). Sa mise en place est le fruit d'un accord de partenariat entre le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et celui de la PME et de l'Artisanat [7]. Le Cyber parc d'Alger, appelé «Cyber parc de Sidi Abdallah », est un espace d'activités et de recherches centré sur les technologies de l'information et de la communication qui rassemble les différents acteurs du marché à savoir, les entreprises privées et publiques, les établissements d'enseignement et de formation, les instituts de la recherche et développement[8].Pour promouvoir le domaine de la recherche scientifique en Algérie et protéger la créativité, le ministère de la recherche scientifique a annoncé la mise en place prochainement de 5 incubateurs qui vont s'ajouter aux six autres existants au sein des universités d'Annaba, Oran, Ouargla, Tizi-Ouzou, Boumerdes et d'Alger[9]. Ces nouvelles structures seront installées au sud du pays et

permettront d'apporter un appui en termes d'hébergement, de conseil et de financement, lors des premières étapes de la vie de l'entreprise. La pépinière en second lieu, est un lieu où sont hébergées des entreprises qui ont dépassé le stade de l'idée et qui sont en phase d'initiation du développement de leurs activités. Elle offre aux jeunes entreprises un cadre propice au développement de leur activité et sont de plus en plus considérées comme un instrument de relance économique et surtout de création d'emplois. Celles-ci proposent aux jeunes entreprises des locaux pour leur activité commerciale et/ou industrielle à des prix inférieurs à ceux du marché, pendant une phase initiale prédéterminée. L'accompagnement de jeunes entreprises se fait durant toute leur phase de démarrage, avec la mise à disposition de toute une gamme de services de bureautique, de conseil dans la mise au point d'un business-plan et dans l'assistance à la gestion moderne d'une PME. La pépinière permet également la mise en réseau des créateurs d'entreprises, qui consiste en la cohabitation et l'utilisation conjointe d'une même infrastructure de base (laboratoires, cafétéria, salles de réunion, photocopieurs, etc.). La pépinière permet des contacts réguliers entre les créateurs d'entreprises et privilégie l'échange d'information et la formation de réseaux informels qui s'avèrent être très stimulants pour les jeunes entrepreneurs.

1.3- Le soutien à la création d'entreprise innovante en Algérie

Le soutien par le gouvernement à la création d'entreprise de type PME, passe par la mise en œuvre de structures d'aides et d'accompagnement. Nous allons voir, dans ce qui suit, les principaux piliers de cette action des pouvoirs publics.

1.3.1- L'ANSEJ- l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes

Créée en 1996, l'ANSEJ est une institution publique chargée de l'encouragement, du soutien et de l'accompagnement des jeunes chômeurs porteurs d'idées de projets de création d'entreprise. A travers les étapes de création et d'extension de son entreprise, le jeune promoteur bénéficie de l'assistance à titre gracieux (d'accueil – information – accompagnement – formation), d'avantages fiscaux (exonération de TVA et abattement sur les droits de douane en phase de réalisation et exonération d'impôts en phase d'exploitation), ainsi que des aides financières (Prêt Non Rémunéré – bonification des intérêts bancaires). Placée sous la tutelle du Ministère chargé du Travail et de l'Emploi, l'Agence a pour missions principales, en relation avec les institutions et organismes concernés de soutenir, de conseiller et d'accompagner les jeunes promoteurs dans le cadre de la mise en œuvre de leurs projets d'investissement, de gérer conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, les dotations du Fonds National de Soutien à l'Emploi des Jeunes, notamment les aides et la bonification des taux d'intérêt, dans la limite des enveloppes mises à sa disposition par le Ministre chargé du Travail et de l'Emploi, de notifier aux jeunes promoteurs les différentes aides

du fonds national de soutien à l'emploi des jeunes et autres avantages qu'ils ont obtenus, d'assurer le suivi des investissements réalisés par les jeunes promoteurs en veillant au respect des clauses des cahiers des charges qui les lient à l'agence et en les assistant, en cas de besoin, auprès des institutions et organismes concernés par la réalisation des investissements, d'entretenir des relations continues avec les banques et les établissements financiers dans le cadre du montage financier des projets, de la mise en œuvre du schéma de financement, du suivi de la réalisation et de l'exploitation des projets.

Malgré, les nombreux avantages que procure l'ANSEJ aux jeunes entrepreneurs, il arrive cependant, qu'ils se détournent de celle-ci : ils se plaignent des lenteurs bureaucratiques et de certaines conditions contraignantes.

Le directeur de l'ANSEJ, Mohamed Zemali, en fin 2013, reconnaît que, certains jeunes promoteurs sont victimes d'un « harcèlement bureaucratique » les empêchant de mener à bien leur projet et selon le porte-parole de la Coordination nationale des bénéficiaires de l'ANSEJ, CNAC et ANGEM, Amar Tachar, déplore qu'en situation d'échec, « La plupart des promoteurs poursuivis en justice sont des victimes, car ils se sont retrouvés dans l'obligation de payer des taxes, notamment la TVA sur leur matériel, des impôts et de rembourser leur prêt bancaire, alors qu'ils venaient à peine de lancer leur projet. D'autres n'avaient même pas encore entamé leur projet, alors qu'ils devaient rembourser jusqu'à 50 millions de centimes de dettes et de taxes » [10].

1.3.2- l'aide à l'accès au financement bancaire

Pour assurer sa croissance et sa compétitivité, la PME va avoir des projets d'investissement, qu'il faut financer. Il est connu, que pour satisfaire ses besoins financiers, la PME privilégie d'abord ses ressources internes, avant d'avoir recours à d'autres sources de financement, notamment l'endettement. Le financement externe est une solution de deuxième ordre (second best) auquel l'entreprise recourt lorsque les capitaux mis en réserve ne suffisent pas à financer ses projets. Ainsi, pour pallier à l'insuffisance de l'autofinancement, la PME, va devoir se tourner vers le crédit bancaire.

La question de l'accès au crédit bancaire des PME, met en évidence des difficultés caractéristiques à ce type d'entreprise, liées à sa taille, et qui freinent son développement. La banque, dans la vie d'une entreprise doit être un partenaire indispensable, qui intervient à différents niveaux de financement, que ce soit au niveau des dépenses d'exploitation par des

facilités de trésorerie ou au niveau des investissements, par l'accompagnement de programmes de développement de projets.

Une étude technico-économique est préalable avant toute acceptation de financement d'un projet d'investissement. La banque ne s'engagera, que si le dossier du préposé comporte un certain nombre de garanties sur sa solvabilité. L'octroi d'un crédit sera conditionné par des critères financiers tels-que, des fonds propres suffisants, un fonds de roulement et un niveau d'endettement conformement à la norme établie. L'argument, souvent invoqué par les banques est que si ces méthodes d'analyse de crédit utilisées sont rigides, elles lui permettent de se prémunir contre les risques de non remboursement, mais à contrario, pour la PME, les conséquences sont souvent irréversibles et mettent en péril son maintien, la rendent vulnérable et précaire. Ce principe de précaution employé par les banques, fait, qu'elles ne jouent nullement le rôle qui leur est dévolu, couvrent souvent des problèmes internes structurels au système bancaire algérien, la bureaucratisation de ses services et n'accordent pas suffisamment de crédits aux PME, qui se trouvent sacrifiées au nom de ce principe. La Banque mondiale estime à 15% le taux de financement des PME algériennes par les banques, en 2002. Ces dernières, avancent l'argument du manque de fiabilité des documents financiers présentés, qui s'explique en partie, par l'existence d'une économie informelle, qui entraîne ces entreprises dans un engrenage, au niveau commercial des circuits parallèles de non-facturations, et qui biaisent leurs comptes. Selon le « Conseil National Economique et Social », l'économie informelle représente 30% de l'activité globale. Par conséquent, si elle veut se maintenir sur le marché, la PME n'a pas d'autre choix, que de puiser dans ses propres ressources ou d'avoir recours à l'informel, dans son environnement proche, familial.

Depuis quelques années, d'autres modes de financement apparaissent mais leur développement reste limité, nous pouvons citer le microcrédit, le leasing ou le capital-risque.

Par manque d'informations ou de vulgarisation, combiné à de la méfiance envers ces nouvelles formules, elles sont sous utilisées.

Ajouté à cela, la nature juridique de ce type d'entreprise, corrélée à sa petite taille accentue ce désavantage, puisqu'elle n'a pas la possibilité de libérer des parts sociales sur le marché des capitaux, qui lui aurait permis d'augmenter son capital, d'avoir des moyens de financement, sans avoir recours à ses propres moyens ou au financement bancaire.

Pour pallier aux difficultés de la PME en matière de financement, à l'accès limité au crédit bancaire, et aux manques de garanties, tout un dispositif de garantie de crédits est mis en place par les pouvoirs publics, faisant effet de levier de financement, tels que, le fonds de garantie mutuelle des

microcrédits (Dispositif ANGEM), le fonds de caution mutuelle de garantie risques/crédits jeunes promoteurs (Dispositif ANSEJ), le fonds de caution mutuelle de garantie risques/crédits des investissements des chômeurs promoteurs âgés de 35 à 50 ans, dispositif de la Caisse National d'Assurance Chômage,(CNAC), le fonds de garantie aux PME (FGAR) qui est un complément des garanties réelles exigées par la banque et de la caisse de garantie des crédits d'investissement, qui a pour vocation de couvrir les risques de non remboursement des crédits d'investissement consentis aux PME.

Ce dispositif semble quelque peu porter ses fruits puisque que le nombre de crédits fournis par les banques à la PME est en progression.

1.3.3-L'Agence Nationale pour le Développement Industriel: ANDI

ANDI a pour mission le développement et le suivi des investissements, elle accorde des avantages fiscaux et facilite l'accomplissement des formalités administratives relatives au lancement du projet, grâce à un guichet unique, opérationnel. Créée dans le cadre des réformes de la 1ère génération engagées en Algérie durant les années 1990, l'Agence a connu des évolutions visant l'adaptation aux mutations de la situation économique et sociale du pays. Initialement APSI, « Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi de l'Investissement » de 1993 à 2001, puis ANDI, Agence Nationale de Développement de l'Investissement, cette institution gouvernementale s'est vue confier la mission de facilitation, de promotion et d'accompagnement de l'investissement.

1.4- Les programmes de mise à niveau des pouvoirs publics

Les pouvoirs publics, avec la collaboration d'organisations internationales, ont mis en œuvre des programmes de mise à niveau consécutifs, afin de promouvoir l'innovation, la maîtrise des technologies de l'information et de la communication et la compétitivité de la PMI/PME :

Un premier programme pilote intégré, adapté aux particularités de l'industrie algérienne pour l'amélioration de la compétitivité et l'appui à la restructuration industrielle est élaboré en 1998, par l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI).Ce programme de mise à niveau est mis en œuvre en décembre 1998, mais ne concerne que 48 entreprises au lieu des 1000 prévues. Il est financé par le Fonds de la

Promotion et de la Compétitivité Industrielle (FPCI), alimenté par l'Etat. Les entreprises bénéficiaires ont reçu entre 23 et 30 millions de DA chacune, selon leurs besoins respectifs ou l'importance de leur activité.

Dans le cadre d'un partenariat euro-méditerranéen, entre le ministère de la PME et de l'Artisanat et la commission européenne, un second programme d'appui au développement des PME/PMI privées (EDPME), est élaboré et mis en place durant la période 2002-2007. Il a bénéficié de plus de 60 millions d'euros.

Conformément à la loi d'orientation de 2001, le ministère de la PME et de l'Artisanat a mis en place un troisième programme, pour 6 ans à partir de 2007, qui prendrait en charge 6000 PME, 1 milliard de dinars par an est consacrée pour son exécution. Pour le pilotage de ce programme, l'Agence Nationale de Développement de la PME (ANDPME) est créée. Elle représente l'outil opérationnel et prend en charge toutes les opérations de soutien, d'accompagnement et de mise à niveau des PME.

Un quatrième programme d'appui aux PME est signé en mars 2008, pour 4 ans, entre le ministère de la PME et de l'Artisanat et la Commission Européenne. Ce nouveau programme va dans la continuité de l'EDPME mais cible le secteur des services et de l'artisanat. Il prévoit la mise à niveau de 500 PME pour un montant global de 44 millions d'euros.

Chapitre 2 : Analyse critique sur l'échec des PME

2.1- La mise à niveau des PME

L'entreprise algérienne a longtemps évoluée dans un environnement protégé, dans une économie administrée (soutien des prix, protection tarifaire...), tournée exclusivement vers le marché national et ayant des relations très limitées avec l'extérieur, de sorte qu'elle s'est trouvée à la fois exclue de la concurrence, mais aussi de la modernité et de l'innovation.

A partir de 1986, l'Algérie subit de plein fouet, les effets de la crise mondiale, ses recettes accusent une chute brutale de 43% par rapport à celles de 1985.

Les années 1990 sont marquées conjointement, par la baisse des importations liées à celles des recettes pétrolières, et par la limitation de l'emprunt sur le marché des capitaux à long termes due à l'augmentation des

services de la dette extérieure. Cette situation a eu pour effet la limitation des acquis sociaux et de la protection de l'économie nationale.

Dès 1993, un nouveau code des investissements est adopté, marquant la volonté d'une ouverture de l'économie nationale sur le marché mondial et la mise en œuvre d'une nouvelle politique de promotion de l'investissement.

En 1994 est mis en place un programme d'ajustement structurel et de rééchelonnement de la dette extérieure avec le Fonds Monétaire International, le (FMI).

En 1995 est promulguée la loi sur la privatisation, l'encouragement de l'investissement privé et de la PME, et un conseil de la privatisation est institué. Celui-ci est chargé de diriger l'exécution du programme de privatisation arrêté par le gouvernement. La PME a connu un essor remarquable favorisé par les politiques publiques incitatives en termes d'encadrement institutionnel, d'aides publiques, de réglementation et de mise à niveau. Elle se devait d'être une entreprise innovante, enrichissante sur un plan technologique créant de la valeur ajoutée et l'emploi. Les dispositions relatives au développement des investissements sont renforcées en 2012, par une loi d'orientation sur la PME, qui va dans le sens de la promotion de l'entrepreneuriat. La définition de la PME retenue par l'Union Européenne est adoptée par l'Algérie. Elle est fondée sur 3 critères principaux, qui sont les effectifs, le chiffre d'affaires et l'autonomie de l'entreprise. L'adhésion à cette définition donne la prédominance à la très Petite Entreprise (TPE) sur les autres types d'entreprises. Elle représente en 2005 plus de 95% du total des entreprises et globalement à la fin de l'année 2005, les PME privées et l'artisanat représentent les 99,75% du total des entreprises.

Très vite, dès le début des années 90, une multitude d'organisations professionnelles sont créés, telles que les Chambres du Commerce, les associations patronales, le Club des entrepreneurs et des industriels (CEIMI), le forum des chefs d'entreprises (FCE)...Elles sont soutenues par des organisations publiques de soutien à la création d'entreprise, telles que l'ANSEJ, les incubateurs, les pépinières d'entreprise, Conseil National Consultatif (CNC), l'Agence Nationale de Développement des PME (ANDPME) est créée en 2007, ainsi que, l'ANDI.

Sur le terrain ces organisations professionnelles n'ont pas véritablement joué le rôle qu'on attendait d'elles, alors que les structures publiques donnent toutes les chances aux porteurs de projets pour réussir à créer leur entreprise. Seulement, créer une PME est une chose et la maintenir sur le marché en est une autre : pratiquement, un an après leur ouverture, on assiste souvent à leur fermeture, sans pour autant qu'il y ait une déperdition de leur effectif, puisque de nouvelles sont créées chaque année. Pourquoi ces entreprises, malgré le soutien dont elles bénéficient, n'arrivent ni à être innovantes ni à être compétitives, ni même à se maintenir sur le marché nationale.

Un programme national pilote de mise à niveau des PME initié par le Ministère de la PME et de l'Artisanat, comme le prévoit la loi d'orientation de 2001 et les structures d'appui, est alors mis en œuvre. Les résultats obtenus semblent peu probants, une évaluation globale est difficile à donner, car le nombre d'entreprises touchées par ce programme est faible, et donc non représentatif. Ensuite, la mise à niveau des PME a été conduite par plusieurs acteurs, sans organisation et directions communes. Beaucoup de retard est engendré dans ce sens et les aides de l'Etat sont jugées insuffisantes.

2.2- L'impact de la taille des entreprises et de la concentration du marché sur le maintien de la PME et sur l'innovation :

L'une des conditions de l'intégration de l'Algérie à l'économie mondiale, passe forcément par la mise en place et la promotion de la PME, voir la TPE, selon la définition de L'Union Européenne. Celle-ci, est au centre de la stratégie de développement économique, puisqu'elle possède d'importantes capacités d'adaptation, et doit contribuer à la compétitivité sur le marché international, à l'innovation, ainsi qu'à la création de l'emploi et de la valeur ajoutée.

Or, Selon la théorie économique avancée par Schumpeter, en 1942, le principal moteur du progrès technologique est la grande entreprise sur un marché concentré. La question de la taille des entreprises sur un marché concentré est-elle un facteur déterminant dans la production d'innovation et par la même de leur maintien sur le marché, l'exigence de la taille de ces entreprises (PME) n'est-elle pas un facteur limitant son intensité technologique et son maintien sur le marché?

Un certain nombre d'études empiriques ont été réalisées sur le sujet mais les résultats sont divergents. L'hypothèse de proportionnalité de la taille de l'entreprise sur les résultats en matière d'innovation ne semble pas toujours être justifiée. Ainsi, d'une part, il est constaté par certains auteurs comme Soete en 1979 ou Pavitt et Al. au Royaume-Uni en 1987, estiment, que la taille des entreprises semble bien être proportionnelle à l'intensité d'innovation, celle-ci augmente avec les grandes entreprises de plus de 10 000 salariés, elle est plus faible pour celles dont le nombre varie entre 100 et 2000 salariés. Paradoxalement à ces théories, d'autres études ne les confirment pas.

Des arguments en faveur de la théorie Schumpetérienne sont nombreux. En effet, il est vrai que les projets de recherche et développement coûtent chers, ils sont généralement importants et risqués, auxquels la petite entreprise ne peut y faire face, même si elle est rentable. La PME n'a pas un accès facile à l'emprunt, comparativement aux grandes entreprises, de plus le coût du crédit, le taux d'intérêt ne lui est souvent pas favorable (l'accès à l'ANSEJ n'est pas donné à tous les porteurs de projet, l'âge étant la première contrainte).

2.3- les autres problèmes rencontrés par la PME

La PME en Algérie, malgré les efforts déployés par les pouvoirs publics manque souvent de formation et de technologies appropriées, elle souffre également des lourdeurs bureaucratiques, d'une réglementation et des normes inadéquates ou peu incitatives. Sa situation financière est souvent fragile, qui fait qu'elle a des difficultés d'accès au crédit. Elle ne peut se permettre de risquer son capital avec des projets dont les résultats sont aléatoires et/ou un retour sur investissement trop long à supporter qui ponctionne ses actifs et la prive de ses ressources, compte tenu d'un fonds roulement souvent faible ou inexistant.

L'économie n'étant pas protégée, la jeune PME subit fortement les effets de la concurrence déloyale, qui au lieu d'améliorer la compétitivité des entreprises a eu des impacts négatifs sur sa rentabilité, de sorte que, si elle veut se maintenir, elle n'aura pas d'autre choix que, de fusionner avec d'autres PME ou de disparaître.

Tous ces éléments ne jouent pas en sa faveur et la place en position de faiblesse sur le marché international.

A l'inverse, les grandes entreprises sont mieux placées pour produire et même diversifier la production d'innovations. Elles peuvent entreprendre de nombreux projets à la fois et donc répartir les risques liés à ce type de projet.

Elles ont plus facilement accès au crédit et peuvent même s'autofinancer par le biais de leurs résultats ou de leur fonds propres. De plus, elles ont l'avantage sur la PME de bénéficier plus facilement de la production d'innovation, et de la propriété intellectuelle, qui leur donnent le monopôle d'exploitation et des moyens d'agir contre les contrefacteurs. Ce qui leur permet également de réaliser des économies d'échelle, grâce à une réduction de leurs coûts fixes unitaires.

Conclusion :

L'Algérie, actuellement est dans l'impasse. Pour améliorer sa croissance et être plus compétitive sur le marché international, n'a pas d'autres choix que de s'engager dans la voie des autres pays, dans le domaine de la recherche scientifique, de la valorisation, de l'innovation, et de la création d'entreprises innovantes.

C'est l'objectif qu'elle s'est fixée, dans le cadre de la nouvelle stratégie de développement économique et des nouveaux programmes mis en œuvre en collaboration avec l'Union européenne.

Malgré l'importance des moyens mis en œuvre, l'évaluation de cette politique sur la base des indicateurs disponibles donne des résultats en deçà des objectifs visés, du fait du choix stratégique de cette politique soutenu par l'union européenne, mais également de l'in-expérimentation de la démarche et de la faiblesse du nombre d'entreprises retenues pour la mise à niveau.

Il s'agit peut-être de revoir la stratégie actuelle, et de nouveaux efforts doivent être entrepris. Pour cela, elle doit approfondir les réformes structurelles, déjà en cours et améliorer les capacités et potentialités nationale.

Nous pensons, que la PME pour de multiple raisons, n'est pas la mieux placée pour l'expansion et la promotion de l'innovation dans notre pays : le tissu industriel est insuffisant, elle fait face à de nombreuses contraintes et manque de beaucoup de moyens financiers ou autres.

Ce type d'entreprise est mieux placé pour la production artisanale ou la petite industrie, qui sont nécessaires à la construction d'un tissu industriel intégré.

En revanche la grande entreprise se doit de développer la recherche, elle a les moyens et la capacité de le faire surtout si elle veut se maintenir dans la mondialisation.

Une solution au maintien de la PME dans l'innovation est de l'intégrer à la grande entreprise, sous forme de sous-traitance ou sous la forme de filiale.

Référence :

* Dans le cadre de notre étude, nous, nous intéressons particulièrement aux PME innovantes, appelées star-up. Comme toutes les PME, dans leur globalité, passent par les mêmes étapes dans leur création, développement..., elles font faces aux mêmes difficultés et bénéficient des mêmes avantages.

[1] "Augmenter l'impact économique de la recherche : 15 mesures pour une nouvelle dynamique de transfert de la recherche publique, levier de croissance et de compétitivité". Disponible sur www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

[2] E. Vergès, « La loi sur l'innovation et la recherche, une révolution douce du droit de la recherche ? », in L'innovation et la recherche en France, analyse juridique et économique, A. Robin, Larcier, 2010, p. 17.

[3]. El watan 27/11/2015 p 3, Rabéa Kherfi secrétaire générale du ministère de l'industrie et des mines.

[4]- La propriété intellectuelle est régit par des conventions internationales, telles celle de Paris ou de Berne. Toutes deux sont administrées par « l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle » (OMPI), la première, pose les grands principes et régit la protection internationale de la propriété industrielle, la seconde régit la protection internationale des œuvres de la propriété littéraire et artistique. L'accord sur ADPCI « aspect des droits de propriété intellectuelle qui touche au commerce » est le résultat de négociations commerciales multilatérales dans le cadre du GATT (Général Agreement on Tariffs and Trade), L'Algérie a adhéré à de nombreuses conventions internationales dont la convention de Paris et de Berne mais pas celle de l'ADPCI, puisqu'elle ne fait toujours pas partie de l'OMC.

[5]-Le blog des entrepreneurs, définition pour la création d'entreprise : incubateur,» Novembre 2014. [En ligne]. Available: <http://www.blog.macreationentreprise.fr>. <http://www.la-tribune-online.com>. 2014.

[6] Premier incubateur privé d'entreprises innovantes en Algérie <http://www.djazairess.com/fr/liberte/134325>, site web d'actualités, consulté le 28 novembre 2014.

[7]-«La mise en place d'incubateurs en Algérie au stade embryonnaire» La Tribune, octobre 2009. Available: <http://www.la-tribune-online.com>

[8]-«L'Incubateur entreprendre au cyberPark : INCUBATEUR « Techno bridge »,» l'Agence National de Promotion et de développement des parcs technologiques, [En ligne]. Available: <http://www.anpt.dz>. 2013

[9]-H.Kamélia, «Recherche scientifique : Création de 5 incubateurs prochainement au Sud,» Journal El moudjahid, Juin 2012. [En ligne]. Available: <http://www.elmoudjahid.com>.

[10] : [La face cachée de l'Ansej-Algérie Focus www.algerie-focus.com/2015/04/ansej-2](http://www.algerie-focus.com/2015/04/ansej-2)

Bibliographie :

- A.Boughadou, « Politiques d'appui à la compétitivité des entreprises algériennes », Ministère de la PME et de l'Artisanat, Avril 2006.
- A.Belhimir, « De l'État gestionnaire à l'État régulateur ». Les cahiers de l'Orient, (1995) n°39/40. Dossier : Algérie, quel avenir, 1995.
- A.Benissad , « La réforme économique en Algérie ou l'indicible ajustement structurel ». 2 éd. Alger : OPU. 1991
- A.Gillet et M.Madaoui, « Crise et mutations du modèle de développement algérien », revue Travail et Emploi n°101, Janvier-mars 2005.
- A. Lamiri, « Management de l'information, redressement et mise à niveau des entreprises », OPU, Alger 2003.
- B.Bekkar, « De l'internationalisation des activités industrielles aux stratégies déglobalisation : quelles places aux PME », Annales de la faculté de sciences économiques, des sciences de gestion et des sciences commerciales. Université d'Oran Es-Senai, n°1 Juin 2002.
- C. Bounoua, « processus d'informatisation de l'économie algérienne et économie demarché : éléments d'une problématique » Publication de l'Universités de Tlemcen-Algérie, 2003.
- E. Vergès, « La loi sur l'innovation et la recherche, une révolution douce du droit de la recherche ? », in L'innovation et la recherche en France, analyse juridique et économique, 2010.
- FEMISE, « Evaluation des politiques de mise à niveau des entreprises de la rive sud de la Méditerranée : le cas de l'Algérie, l'Egypte, le Maroc et la Tunisie », Institut de la Méditerranée, Marseille, décembre 2007.
- H. Barti, « relation entrepreneur-université, une chimère » journal le quotidien d'Oran, 22 juin 2011.
- H. Duranton, R. Legeain et M. Maurin, Valorisation de la recherche, Rapport du CNE, 13 janvier 1999.
- H. Kamélia. « Recherche scientifique : Création de 5 incubateurs prochainement au Sud » [En ligne]. QuotidienElMoudjahid, 28juin 2012. Disponible sur <http://www.elmoudjahid.com/fr/actualites/29813> (consulté le 28/11/2014).
- J.Ould aoudia, « croissance et réformes dans les pays méditerranéens », AFD, Paris 2006.
- K. Pavitt, K., M. Robson et J. Towsenûd (1987), «The size distribution of innovating firms in the UK: 1945- 1983», journal of Industrial Econornics.
- L.L.G.SOETE, L.L.G, N Firm size and inventive activity: The evidence reconsidered, European, Economic Review, 12, 1979.
- M.Grossetti, « Science, Industrie, Territoire ». Presses universitaires du Mirail, 1995.

- M.Porter, « on strategic innovation-creatingtomorrow'sadvantages », www.innovationexcellence.com, 29/12/2011.
- P.Bourdieu, « Algérie 60. Structures économiques et structures temporelles », Paris, Minuit, 1977.
- P. Noailles. « L'entreprise innovante outil d'une nouvelle politique d'innovation », Paris: Maison de l'Europe, 2012.
- S.Bourcieu, « PMI exportatrices et transformation de la stratégie dans les pays en transition », Revue Internationale PME, vol.14 n° 1, 2011.
- OCDE: « le rôle des organisations professionnelles dans l'étude des marchés, rapport de la conférence, Vienne », 1961.
- OSEO. « Financement des innovations et de la croissance des PME » [en ligne] disponible sur http://www.oseo.fr/a_la_une/etudes, 2014.
- « Pépinière d'entreprise innovante Technopole. » [Online]. Available: <http://www.laval-technopole.fr/pepiniere>. [Accessed: 26-Nov-2014].
- "Qu'est-ce qu'une pépinière d'entreprises ?" [Online]. Available: <http://www.gralon.net/articles/commerce-et-societe/services/article-qu'est-ce-qu'une-pepiniere-d-entreprises--2472.htm>. Audrey, 2009, [Accessed: 27-Nov-2014].
- "Augmenter l'impact économique de la recherche : 15 mesures pour une nouvelle dynamique de transfert de la recherche publique, levier de croissance et de compétitivité ".Disponible sur www.enseignementsup-recherche.gouv.fr, 2013
- Lancement de l'incubateur de Sidi Abdellah,<http://ktalgerie.blogspot.com/2010/01/lancement-de-lincubateur-de-sidi.html>, site web d'actualités de l'informatique en Algérie, consulté le 28 novembre 2014.
- Banque d'Algérie : « Rapport 2003 sur la situation économique et financière. »
- Chambre de commerce: » Liste des différentes organisations et associations en Algérie », 2007.
- Document de Travail-Griot-Cnam- 16- 2003. Source : <http://www.lise.cnrs.fr/Docgriot16.pdf>
- Journal officiel 1990, p 1438, Algérie
- Premier incubateur privé d'entreprises innovantes en Algérie <http://www.djazairress.com/fr/liberte/134325>, site web d'actualités, consulté le 28 novembre 2014.
- La face cachée de l'Ansej - Algérie Focus www.algerie-focus.com/2015/04/ansej-2, consulté le 2 décembre 2015.
- <http://www.ansej.org.dz/Download5%C> GuideFr.pdf (27/11/2014)

- <http://www.anpt.dz/Infrastructures/L-incubateur> (27/11/2014)
- <http://www.entreprendre-mediterranee.com/pays/angem.htm> (27/11/2014)
- <http://benchaida.unblog.fr/2012/11/14/fiche-cnac-caisse-nationale-d-assurance-chomage>.
- <http://www.algerianinventors.org>, décembre 2013
- <http://www.nasr-dz.org>.
- Commissariat général du plan, « L'intégration régionale : une nouvelle voie pour l'organisation de l'économie mondiale ? », Editions De Boeck Université, Bruxelles 2001.
- Commission Européenne, « Algérie : document de stratégie 2007-2017 et programme indicatif national 2007-2010 ».
- Commission Européenne, « Analyse de l'impact de la mise à niveau sur les entreprises industrielles algériennes, Rapport de synthèse », juillet 2006.
- Commission Européenne, « Programme d'appui aux PME /PMI : des résultats et une expérience à transmettre », Rapport final, décembre 2007.
- Ministère de la PME et de l'artisanat: Bulletin d'informations statistiques N°14, Alger 2008.
- Ministère de la PME et de l'artisanat : Bulletin d'informations économiques N°12, Alger 2007.
- Ministère de la PME et de l'artisanat : Bulletin d'informations économiques N°10, Alger 2006.
- Ministère de la PME et de l'artisanat : Bulletin d'informations économiques N°8, Alger 2005.
- Ministère de la PME et de l'artisanat : Bulletin d'informations économiques N°6, Alger 2004.
- ONUDI, « Programme intégré pour l'amélioration de la compétitivité et l'appui à la restructuration industrielle en Algérie », Vienne 2006.
- ONUDI, « Guide méthode : restructuration, mise à niveau et compétitivité industrielle », Vienne 2002.